

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°44/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le 27 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Daniel **POIRIE**, (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

**Objet : PROJET D'INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES –
CONVENTION AVEC LA SOCIETE OMBR'ISERE.**

Exposé du Maire

Face aux besoins actuels d'avoir recours de plus en plus à de nouvelles énergies renouvelables, la Commune a engagé une réflexion sur l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les propriétés communales et le choix s'est porté sur deux sites spécifiques, à savoir :

- Le parc de stationnement à l'entrée du cimetière.
- Le boulodrome à l'entrée du stade Grammont.

Dans le même temps, nous avons été saisi d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la société OMBR'ISERE de la Société d'Economie Mixte "ENERG'ISERE" pour le développement d'une couverture photovoltaïque sur le territoire communal.

Afin de respecter le principe d'égalité, une publicité préalable a été faite du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2025 sur le site de la Commune, afin d'informer d'éventuels autres opérateurs de ce projet. Aucune autre candidature n'a été reçue par les services de la mairie.

La proposition de la société OMBR'ISERE consiste en l'installation sur chacun des deux sites concernés, d'une centrale photovoltaïque d'une puissance totale de 520 KWc (puissance maximale produite dans des conditions idéales).

L'ensemble des coûts de construction, d'exploitation et de maintenance de ces centrales est à la charge de la société OMBR'ISERE.

Au vu de ces éléments, nous vous proposons de signer pour chaque site une convention d'occupation temporaire du Domaine Public Communal avec la société OMBR'ISERE et ce, pour une durée de trente ans.

A l'issue de cette durée, la Commune aura trois possibilités, à savoir :

- Poursuite de l'exploitation des centrales avec les mêmes équipements.
- Dépose des centrales existantes et installation de nouveaux équipements.
- Dépose des centrales existantes et remise en état des sites.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de clore la procédure d'appel aux porteurs de projets intéressés pour investir sur le déploiement d'ombrières photovoltaïques sur le territoire communal.

☞ Décide de mener des échanges exclusifs avec la société OMBR'ISERE dans le but de poursuivre la phase d'étude préalable du projet pressenti sur les deux sites concernés.

☞ Autorise le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire du Domaine Public Communal, définissant les modalités de mise à disposition pour une durée de trente ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 04 décembre 2025
Le Maire,

